

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 312

AMENDEMENT

présenté par

M. Michoux, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Trébuchet, M. Michelet, Mme Lechon, M. Chenu,
M. Lioret et M. Gery

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« composée »,

insérer les mots :

« du ministre chargé de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique d'être membre de la commission administrative chargée de déterminer la valeur à laquelle l'État achète la société.